



Sainte-Anne-de-Sorel 26 août 2024

Info-Parent - Août

Bonjour chers parents,

Au nom de l'équipe-école Sainte-Anne les-Îles et des membres du Conseil d'établissement, nous souhaitons la bienvenue aux « nouveaux » et « anciens » parents et élèves ! Cette année, nous accueillons 254 élèves et 10 nouvelles familles.

Merci de faire une lecture attentive de cet Info-parent pour vous familiariser avec quelques nouveautés cette année. Pour me rejoindre, vous pouvez demander un rendez-vous à Annie Lepage, notre nouvelle secrétaire, pour une rencontre téléphonique ou en présentiel. Nous espérons que ce message saura répondre à vos questions.

Vos commentaires sont toujours les bienvenus à l'adresse courriel : secretariat.sainteannelesiles@cssst.gouv.qc.ca

En ce début d'année scolaire, je vous rappelle l'importance de la ponctualité de nos élèves. L'arrivée des élèves à l'heure prévue facilite la gestion de la classe alors que les retards peuvent en perturber les activités. De plus, c'est un signe de respect pour les membres du personnel et les compagnons de classe. Je vous réfère également à la page 3 de ce document pour mieux comprendre **nos enjeux de sécurité**.

Merci de porter une attention particulière à l'horaire de l'école:

Surveillance dans la cour : 7h50

Début des cours : 8h01

Dîner : 11h30 à 12h30

Surveillance dans la cour : 12h25

Début des cours : 12h35

Fin des cours : 15h00 Maternelle 4 ans : **13h48**

NOUVEAU

Notre service de soutien (Technicienne en éducation spécialisée (TES) et psychoéducatrice), utilisera l'adresse courriel sai-equipesoutien@cssst.gouv.qc.ca pour communiquer avec les parents. Vous pouvez également utiliser cette adresse courriel si vous souhaitez soulever une inquiétude concernant votre enfant. Quelqu'un communiquera avec vous.

RAPPEL

L'adresse courriel suivante peut être utilisée pour la déclaration de tout événement d'intimidation que vous pensez que votre enfant peut faire ou subir Intimidation.sai@cssst.gouv.qc.ca

SERVICE DE GARDE

Pour vos communications avec le service de garde lors des journées pédagogiques, il est important d'utiliser l'adresse suivante : garderie.sainteannelesiles@cssst.gouv.qc.ca et non l'adresse courriel de Myriam Cournoyer. Merci de votre collaboration.



PHOTO SCOLAIRE

Lundi, mardi et mercredi, 23-24 et 25 septembre 2024 (modification de dernière minute)

ASSEMBLÉE DE PARENTS ET RENCONTRE PARENTS-ENSEIGNANTS

La première rencontre de parents-enseignants aura lieu le 12 septembre. Ce sera l'opportunité pour vous de venir rencontrer l'enseignant de votre (vos) enfant(s).

De 18h30 à 19h15 : Parents d'élèves de la 4^e année (classe de 3-4), 5^e année et 6^e année

De 19h30 à 20h15 : Parents d'élèves de la 1^{re} année, 2^e année et 3^e année

Les parents des élèves du préscolaire ont été rencontrés le 26 août dernier.

Dans le cadre de la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation des parents de nos élèves à la prise de certaines décisions est la preuve d'une étroite collaboration entre l'école et son milieu. **L'assemblée générale se tiendra le jeudi 12 septembre**, précédée de la rencontre avec les enseignants du primaire. La convocation de l'assemblée générale vous sera envoyée le 3 septembre.

Le Conseil d'établissement est l'instance privilégiée pour prendre des décisions concernant des sujets précis déjà énoncés dans la loi, et ce, dans le respect des politiques établies par notre commission scolaire. C'est aussi le lieu de consultation et d'information sur la vie de l'école. Il est toutefois important de comprendre que les parents qui sont présents sur le conseil d'établissement doivent avoir l'ensemble des élèves au centre de leurs discussions, de leurs préoccupations et de leurs décisions... et non seulement agir dans l'intérêt de leur propre enfant. Les cinq parents qui siégeront au sein de notre conseil d'établissement doivent donc représenter les parents de l'ensemble de notre clientèle, soit environ 254 élèves.

Assemblée générale du conseil d'établissement d'une école primaire

Tel que stipulé par la « Loi sur l'Instruction publique », l'**assemblée générale** du mois de septembre de chaque début d'année scolaire a pour but de pourvoir les postes vacants au sein du conseil d'établissement de l'école. Habituellement, les postes ont des mandats d'une durée de deux ans, à l'exception de quelques situations particulières (comme le remplacement d'un membre ayant perdu sa « qualification » puisque son enfant ne fréquenterait plus l'école visée par le conseil d'établissement).

Si vous êtes intéressé(e), vous pourrez poser votre candidature lors de cette soirée, s'il y a plus de candidatures que de postes disponibles, une présentation de chaque candidat s'effectuera très brièvement devant les personnes présentes à l'assemblée générale. Une élection aura lieu.

Poste n°	Détenu par :	Durée du mandat :		Élection
1	Geneviève Péloquin	2 ans		2023-2024
2	Marie-Ève Gauthier Grenon	2 ans	En élection	2024-2025
3	Véronique Therrien	2 ans		2023-2024
4	Frédéric Shaw	2 ans	En élection	2024-2025
5	Alexandrine Claër	2 ans	En élection	2024-2025
6	À CONFIRMER	2 ans		

Stationnement

La sécurité des enfants autour de l'école est aussi un enjeu important. La circulation des voitures dans le stationnement de l'école sera dorénavant interdite, et ce, même les jours de pluie. Nous demandons à chaque parent de stationner leur voiture sur la rue, devant l'école, et d'accompagner leur enfant au secrétariat en précisant le motif du retard.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Lorsque vous reconduisez vos enfants à l'école, il est important de se stationner le long du Chemin du Chenal-du-Moine et d'accompagner votre enfant jusqu'à la clôture ou le secrétariat.



Le stationnement de l'école est réservé au personnel dès 7h30. De plus, l'entrée du stationnement n'est pas un débarcadère. Merci d'assurer la sécurité de tous.

